



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 juin 2019

n° 103-19

**Objet :** *RS - Attribution du marché de mise en œuvre d'actions de promotion, de sensibilisation et d'exploitation de services pour le développement de l'écomobilité sur le territoire de Grand Chambéry*

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 28

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
<b>Cognin</b>	Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 20

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Pierre Perez - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Sylvie Vuillermet

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 27 juin 2019

délibération n° 103-19

objet **RS - Attribution du marché de mise en œuvre d'actions de promotion, de sensibilisation et d'exploitation de services pour le développement de l'écomobilité sur le territoire de Grand Chambéry**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, en lien avec Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que Grand Chambéry a approuvé, lors du Conseil communautaire du 28 mars 2019, la création de la société publique locale (SPL) Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc.

La SPL a pour objet de développer, pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire, la mobilité durable, définie comme toute action favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

D'une manière générale, la SPL peut accomplir toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Le statut de la SPL permet de conclure un marché par attribution directe sans mise en concurrence préalable, avec les collectivités actionnaires.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé, conformément aux dispositions des articles L. 2511-3 et suivants du code de la commande publique, de confier à la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc la mise en œuvre d'actions de promotion, de sensibilisation et d'exploitation de services pour le développement de l'écomobilité sur le territoire de Grand Chambéry.

Ce marché, d'une durée de trois ans reconductible une fois, est qualifié de contrat de quasi-régie.

Le projet de marché joint en annexe définit les modalités techniques et financières de mise en œuvre de ces missions pour un montant global annuel de 855 000 €HT.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 €HT,

**Vu** la délibération n° 043-19 C du Conseil communautaire du 28 mars 2019, approuvant la création d'une société publique locale, dénommée Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc,

**Vu** le budget 2019,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** l'attribution à la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc du marché de mise en œuvre d'actions de promotion, de sensibilisation et d'exploitation de services pour le développement de l'écomobilité sur le territoire de Grand Chambéry,

**Article 2 :** **dit** que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget annexe transport,

**Article 3 :** **autorise** le président ou son représentant à signer le marché les pièces à intervenir,

**Article 4 :** **autorise** le président ou son représentant à déposer toutes demandes de subvention, auprès de l'Union européenne, de l'Etat ou de tout partenaire public (Ademe, collectivités territoriales...) correspondant au développement et à la mise en œuvre des missions tout au long du présent marché,

**Article 5 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 103-19

**Objet de l'acte** : RS - Attribution du marché de mise en œuvre d'actions de promotion, de sensibilisation et d'exploitation de services pour le développement de l'écomobilité sur le territoire de Grand Chambéry

**Thème Préfecture** : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

**Date de l'acte** : 27 juin 2019

**Annexe(s)** :  
ACTE ENGAGEMENT MARCHE SPL AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT BLANC,  
CCP MARCHE SPL AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT BLANC,  
DPGF MARCHE SPL AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT BLANC

**Identifiant de télétransmission** : 073-200069110-20190627-lmc1H22226H1-DE

**Identifiant unique de l'acte** : lmc1H22226H1

**Date de transmission en Préfecture** : 28 juin 2019

**Date de réception en Préfecture** : 28 juin 2019